

-REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 22 MAI 2014- COMPTE-RENDU

Le jeudi 22 mai 2014, le Comité Syndical s'est réuni au Château de Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain. 85 délégués étaient présents. Monsieur Nicolas ZIMERLI a été élu secrétaire de séance.

Sont présents :

COMMUNES ISOLEES

André MICHON, Maire de Châtillon-la-Palud
Christine BEAUFORT-VELUT, Représentante de Villette-sur-Ain
Jacques AMBRE, Représentant de Villette-sur-Ain

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTLUEL

Patrick MEANT, Représentant de Balan
Gérard BOUVIER, Maire de Balan
Nathalie PELLET, Représentante de Beligneux
François DROGUE, Maire de la Boisse
Gérard RAPHANEL, Représentant de la Boisse
Andrée RACCURT, Représentante de Bressolles
Philippe GUILLOT-VIGNOT, Représentant de Dagneux
Bertrand GUILLET, Représentant de Montluel
Patricia ARRIAZA-OLMO, Représentante de Niévroz
Marc GRIMAND, Maire de Pizay
Daniel CHABERT, Représentant de Sainte-Croix

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

Pierre NIEL, Représentant de Beynost
Jacques COLLOMB, Représentant de Neyron
Pierre GOUBET, Maire de Saint Maurice de Beynost
Nicolas ZIMERLI, Représentant de Thil
Jacques BRUNET, Représentant de Tramoyes

COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON

Marie-Christine CHAPEL, Maire de Boyeux-saint-jérôme
Roger DUVIQUET, Représentant de Boyeux-saint-jérôme
Bernard MACHURAT, Représentant de Challes-la-Montagne
Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux
Frédérique MOLLIE, Maire de Labalme
Marie-Odile LE CORRE, Maire de Mérignat
Alexis BALLIVET, Représentant de Mérignat
Alain SICARD, Représentant de Neuville-sur-Ain
Jean-Noël POULIER, Représentant de Poncin
Gérard GUICHARD, Maire de Pont d'Ain
Michelle RUDE, Représentante de Pont d'Ain
Gilles MAJORCZYK, Représentant de Priay
Béatrice de VECCHI, Maire de Saint-Alban
Bernard MAROQUENNE, Représentant de Saint-Jean-le-Vieux
Christian BARDET, Maire de Serrières-sur-Ain

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

Max ORSET, Maire de l'Abergement-de-Varey
Daniel FABRE, Maire d'Ambérieu-en-Bugey
Marie-Christine BARILLOT, Représentante d'Ambronay
Dominique DELMAS, Représentant d'Ambutrix
Marie-Françoise VIGNOLLET, Représentante de Bettant
Daniel MARTIN, Maire de Blyes
Patrice FREY, Représentant de Bourg-saint-Christophe
Joël BRUNET, Maire de Château-Gaillard
René DULOT, Maire de Chazey-sur-Ain
Christian LIMOUSIN, Maire de Douvres
Andrée BOZON, Représentante de Faramans
André MOINGEON, Maire de Lagnieu

Marilyn BOTTEX, Maire de Leymont
Franck PLANET, Représentant de Loyettes
Elisabeth LAROCHE, Représentante de Meximieux
Fabien BOEGLIN, Représentant du Montellier
Paul VERNAY, Maire de Pérouges
Jean-Marie CASTELLANI, Maire de Rignieux-le-Franc
Pascal COLLIGNON, Maire de Saint-Denis-en-Bugey
Jacqueline SELIGNAN, Maire de Saint-Eloi
Jean-Pierre HERMAN, Maire de Saint-Jean-de-Niost
Jean-Luc ROBIN, Maire de Sainte-Julie
Georges BALUFIN, Représentant de Saint-Maurice-de-Gourdans
Cyril GOUDARD, Représentant de Saint-Maurice-de-Rémens
Hervé MORIN, Représentant de Saint-Maurice-de-Rémens
Hervé FONTAINE, Représentant de Saint-Sorlin-en-Bugey
Martial MONTEGRE, Maire de Sault-Brénaz
Hélène BLANQUER, Représentante de Souclin
Françoise VEYSSET, Maire de Vaux-en-Bugey
Catherine THOLLON, Représentante de Villebois
Eric BEAUFORT, Maire de Villieu-Loyes-Mollon
Rita ERIGONI, Représentante de Villieu-Loyes-Mollon

COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CHARTREUSE DE PORTES

Sylvie RIGHETTI, Maire de Bénonces
Virginie GAILLARD, Représentante de Bénonces
Antoine VILLE, Représentant de Groslée
Marthe AURELE, Maire de Groslée
Adrien NAMBOTIN, Représentant d'Innimond
Simon ALBERT, Maire de Lhuis
Jean MARCELLI, Maire de Marchamp
Gilbert BABOLAT, Représentant de Montagnieu
Sylvain GRINAND, Représentant d'Ordonnaz
Frédérique BOREL, Maire de Seillonnaz
Daniel BEGUET, Maire de Serrières-de-Briord

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ALBARINE

Lionel MANOS, Maire d'Arandas
Jean PEYSSON, Maire de Cleyzieu
Grégory PERRET, Représentant de Conand
Jean-Philippe BOUVARD, Représentant d'Evosges
André BUFFET, Représentant d'Oncieu
Gilbert BOUCHON, Maire de Saint-Rambert-en-Bugey
Liliane BLANC-FALCON, Représentante de Tenay
Françoise GIRAUDET, Maire de Torcieu

A TITRE CONSULTATIF. LES CONSEILLERS GENERAUX ET REGIONAUX

Danielle BOUCHARD
Catherine PIDOUX

Sont excusés :

CCPA : C. de BOISSIEU, J. DOCHE, F. VENET
3CM : P. BATTISTA
CCMP : J. BERTHOU
CCRAPC : C. BATAILLY
CCVA : M. CHEVE, G. CHABERT
Conseiller général : Charles de la VERPILLIERE

Madame Jacqueline SELIGNAN, Présidente sortante du syndicat mixte, ouvre la séance, cite les personnes excusées. Elle précise également aux délégués présents qu'ils trouveront dans la pochette qui leur a été remise à leur arrivée, la liste de l'ensemble des délégués au syndicat mixte BUCOPA.

Pour procéder à l'élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau, l'organe délibérant doit être complet c'est-à-dire que tous les délégués doivent avoir été désignés. Leur absence le jour de l'élection ne remet pas en cause le caractère complet de l'assemblée : les titulaires peuvent être remplacés par leur suppléant ou à défaut ils peuvent donner procuration de vote à un autre délégué.

Le quorum est atteint si la majorité des délégués nouvellement désignés est présente soit $87/2 + 1 = 44$ délégués.

Elle déclare l'ensemble de ses membres installés dans leur fonction de délégués.

Elle invite alors monsieur André BUFFET (représentant de la commune d'Oncieu et représentant de la Communauté de Communes de la vallée de l'Albarine), doyen d'âge de l'assemblée à présider la séance. Il rappelle que suite au renouvellement des conseils municipaux et des conseils communautaires, il est obligatoire d'installer la nouvelle assemblée délibérante du syndicat mixte.

Il convient dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance.

Il propose le benjamin des délégués syndicaux titulaires ou suppléants, à savoir : Monsieur Nicolas ZIMERLI qui est élu dans cette fonction à l'unanimité.

Il rappelle alors les règles de l'élection :

- le ou la Président(e) est élu(e) au scrutin secret à la majorité absolue,
- si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour ; l'élection a lieu alors à la majorité relative.

Pour procéder à l'élection du nouveau Président et des vice-présidents du Syndicat Mixte BUCOPA, Monsieur André BUFFET propose que deux assesseurs soient désignés.

Sont élus dans cette fonction et à l'unanimité Madame Hélène BLANQUER et Monsieur Sylvain GRINAND.

Il fait ensuite appel de candidature. Mme Jacqueline SELIGNAN propose sa candidature.

L'élection du nouveau Président

Aucune autre candidature ne se manifestant, il est alors procédé au 1^{er} tour de scrutin, à bulletins secrets.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 68
- nombre de bulletins blancs ou nuls	: 5
- nombre de suffrages exprimés	: 73
	<i>Majorité absolue : 37</i>

A obtenu :

Mme Jacqueline SELIGNAN : 68 voix

Mme Jacqueline SELIGNAN ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élue Présidente. André BUFFET la déclare installée dans ses fonctions et lui cède la présidence de l'assemblée.

Après avoir remercié l'assemblée pour leur confiance, elle propose de passer à la désignation des Vice-Présidents et des membres du Bureau.

Les autres désignations

Madame la Présidente rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT introduites par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, aux termes desquelles, « le bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres, le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20% de l'effectif de celui-ci ».

Elle propose d'emblée la candidature de Monsieur Jacques BERTHOU représentant la commune de Miribel comme 1^{er} Vice-Président. Elle explique en effet que Jacques BERTHOU occupait cette fonction dans la précédente mandature et souhaite que son mandat soit reconduit.

Madame SELIGNAN présente alors l'architecture du nouveau Bureau qu'elle propose de constituer.

Elle précise en effet que pour mener à bien la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui sera la principale mission du syndicat mixte au cours de ce mandat, il est souhaitable de constituer un Bureau élargi à 23 membres au lieu de 17 dans la précédente mandature, de manière à représenter l'ensemble du territoire dans toute sa diversité.

Elle propose la répartition suivante :

- Un représentant de chaque communauté de communes

- Un représentant pour chacune des six plus grandes communes du territoire
- Trois représentants des territoires de confins Est du territoire du BUCOPA
- Sept élus proposés pour leur intérêt ou leurs compétences spécifiques.

Les communautés de communes étant les membres du syndicat mixte, elle propose par ailleurs que les représentants de celles-ci soient nommés vice-président.

Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, il est procédé au vote après que Madame la Présidente ait rappelé que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue, et que si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour ; l'élection ayant alors lieu à la majorité relative.

Il est alors procédé aux élections à bulletins secrets des 7 Vice-Présidents.

Sont élus, au 1^{er} tour de scrutin à l'unanimité :

- 1^{er} Vice-Président : M. Jacques BERTHOU
- 2^{ème} Vice-Président : M. Philippe GUILLOT-VIGNOT
- 3^{ème} Vice-Président : Mme Anne BOLLACHE
- 4^{ème} Vice-Président : M. André GADIOLET
- 5^{ème} Vice-Président : Mme Liliane BLANC-FALCON
- 6^{ème} Vice-Président : M. Jean-Marie CASTELLANI
- 7^{ème} Vice-Président : M. Daniel BEGUET

Les autres membres du Bureau

Madame la Présidente informe qu'il convient de procéder à l'élection de quinze membres du Bureau.

Préalablement au vote, il est précisé que les membres sont élus au scrutin secret à la majorité absolue et que si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour ; l'élection a lieu alors à la majorité relative.

Il est alors procédé aux élections à bulletins secrets.

Sont élus membres du bureau, au 1^{er} tour de scrutin à l'unanimité :

- Monsieur DE BOISSIEU Christian – Membre du bureau – représentant le Maire d'Ambérieu en Bugey
- Madame LAROCHE Elisabeth - Membre du bureau – représentant le Maire de Meximieux
- Monsieur GUILLET Bertrand - Membre du bureau – représentant le Maire de Montluel
- Monsieur MOINGEON André - Membre du bureau – Maire de Lagnieu
- Monsieur NIEL Pierre - Membre du bureau – représentant le Maire de Beynost
- Monsieur GUICHARD Gérard - Membre du bureau – Maire de Pont d'Ain
- Monsieur BOUCHON Gilbert - Membre du Bureau – Maire de Saint-Rambert-en-Bugey
- Monsieur BABOLAT Gilbert - Membre du Bureau – Adjoint au maire de Montagnieu
- Monsieur DROGUE François- Membre du Bureau - Maire de La Boisse
- Monsieur GOUBET Pierre – Membre du Bureau - Maire de Saint-Maurice-de-Beynost
- Monsieur BRUNET Joël - Membre du Bureau - Maire de Château-Gaillard
- Monsieur RAPHANEL Gérard – Membre du Bureau - Adjoint au maire de La Boisse
- Madame BARILLOT Marie Christine – Membre du Bureau - Adjointe au maire d'Ambroinay
- Monsieur HERMAN Jean-Pierre – Membre du Bureau - Maire de Saint-Jean-de-Niost
- Monsieur PLANET Franck – Membre du Bureau - Adjoint au maire de Loyettes

Indemnisation de la Présidente

Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT, 2ème Vice-président présente la délibération relative à la proposition d'indemnisation de la Présidente pour ce prochain mandat.

Il est donc proposé que la Présidente du syndicat mixte BUCOPA bénéficie d'une indemnité pour l'exercice de ses fonctions. Cette indemnité sera identique à celle perçue depuis le 14 octobre 2008 soit 50 % du montant mensuel brut à l'indice brut 1015.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve qu'une indemnité de fonction soit allouée à Madame la Présidente du syndicat mixte BUCOPA à compter du 23 mai 2014.

Délégation d'attribution de l'assemblée délibérante au Bureau

Madame la Présidente rappelle que le comité syndical réuni le 11 juillet 2002 a approuvé une modification des statuts du Syndicat Mixte afin de le doter de compétences prévues par la loi. En effet, depuis l'arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2002, le Syndicat Mixte est compétent pour participer et être associé aux procédures d'élaboration, de modification et de révision des plans locaux d'urbanisme et de cartes communales engagés sur son périmètre.

Le Syndicat Mixte sera donc vraisemblablement sollicité et consulté de manière régulière lors de ces démarches pour lesquelles son avis sera demandé.

Il est rappelé en outre, qu'en raison de la lourdeur de fonctionnement lié au très grand nombre de délégués, et conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau a bénéficié au cours de la précédente mandature, d'une large délégation de compétences de la part du comité syndical pour tous les actes énumérés à l'article L.2122-22 du CGCT.

Soulignant l'intervention de plus en plus fréquente du Syndicat Mixte sur le sujet de l'application des principes et préconisations du Schéma Directeur, et insistant sur la nécessité de répondre rapidement aux demandes d'avis émanant des collectivités engagées dans l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme, la Présidente propose que cette délégation soit reconduite afin que le bureau puisse répondre de façon réactive à toute sollicitation. Elle précise qu'il rendra compte des travaux du bureau lors de chaque comité syndical.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide de déléguer au bureau du Syndicat Mixte son attribution pour donner un conseil, rendre un avis au cours et au terme des procédures d'élaboration, de révision et de modification des Plans Locaux d'Urbanisme et des cartes communales, et d'autoriser le bureau à donner un conseil ou rendre un avis pour toute démarche ou opération d'aménagement et d'urbanisme dès que le Syndicat Mixte sera sollicité.

Désignation des membres du Syndicat Mixte BUCOPA à différents organismes

La Présidente rappelle que le syndicat mixte BUCOPA est associé à l'INTERSCOT et également associé à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain.

Il convient donc de désigner les personnes qui représenteront le syndicat mixte dans les deux organismes.

Madame la Présidente propose de désigner un titulaire et un suppléant pour chaque organisme afin de garantir la bonne représentation du Syndicat mixte lors de la tenue des réunions de travail.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide de désigner en tant que membre titulaire, Mme Jacqueline SELIGNAN et en tant que membre suppléant, Mr Jacques BERTHOU pour représenter le syndicat mixte lors des réunions de l'INTERSCOT et, de désigner en tant que membre titulaire, Mr Jean-Marie CASTELLANI et en tant que membre suppléant, Mr Eric BEAUFORT pour représenter le Syndicat Mixte lors des réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain.

Aux termes de cette élection, Madame la Présidente souhaite remercier l'ensemble des membres du comité syndical pour

leur confiance. Elle rappelle que la révision en cours du SCoT sera la grande affaire de cette mandature et qu'elle compte sur l'investissement de l'ensemble des membres du comité syndical et particulièrement des membres du Bureau pour mener à bien cette lourde tâche.

A ce titre, les délégués sont invités à un Forum des élus organisé par le syndicat mixte BUCOPA qui se déroulera le 12 juin prochain ici même dans les locaux de la CCPA au château de Chazey-sur-Ain.

L'objectif de cette journée est de permettre aux nouveaux élus de s'approprier rapidement les enjeux du SCoT et de sa révision.

Madame la Présidente lève la séance à 19h45 et convie les délégués à partager un verre de l'amitié.